

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00457

Numéro SIREN : 810 829 846

Nom ou dénomination : 2MRD

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012082

Désignation de l'entreprise :		Société 2MRD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		1 RUE DE LA LOGISTIQUE		42000 ST ETIENNE		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		8 1 0 8 2 9 8 4 6 0 0 0 1 5						Néant ☐ *	
				Exercice N clos le,		13 11 02 02 21		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								Net	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		370 290		79 239	
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
Autres participations	CU		CV		29 000		29 000		
Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH		BI		12 831		12 831		
TOTAL (II)	BJ		BK		412 121		79 239		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		2 460		2 460	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		123 464		123 464	
	Autres créances (3)	BZ		CA		34 392		34 392	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		112		112	
Disponibilités	CF		CG		2 767		2 767		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		25 303		25 303		
TOTAL (III)	CJ		CK		188 497		188 497		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		600 618		79 239	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(0)		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :				Créances :		

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MRD</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	52 740	52 740
	Report à nouveau	DH	155 799	158 041
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(68 671)	(2 243)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	165 728
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 000	15 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	181 562	202 694
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7	7
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 695	110 780
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 449	92 752
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 938	7 056
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	340 651	413 288
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	521 379	662 687
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	180 549	231 832
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]		M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					[Dont Composants]	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	288 875	KW		KX	22 395
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	57 086	LC		LD	1 934
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	345 961	LO		LP	24 329	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	5 000	8V		8W	24 000		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	9 981	1U		1V	2 850		
TOTAL IV					1Q	14 981	1R		1S	26 850		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	360 942	0H		0J	51 179		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	311 270	MO	311 270		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	59 020	MU	59 020		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	370 290	NI	370 290		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			10		0X		0Y	29 000	0Z	29 000	
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	12 831	2G	12 831	
	TOTAL IV			13		NJ		NK	41 831	2H	41 831	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	412 121	0M	412 121		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 0 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 255	QE	29 821	QF		QG	48 076
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 137	QM	8 026	QN		QO	31 163
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	41 392	QV	37 847	QW		QX	79 239
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	41 392	QP	37 847	QQ		QR	79 239

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence			02	03	04	05
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières(1)*			06	07	08	09
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

Société 2MRD

31/10/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD				Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	12 831	UV	(0)	UW	12 831	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	123 464		123 464			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	30		30			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 655		5 655		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 207		5 207		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	23 500		23 500			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	25 303		25 303			
	TOTALS		VT	195 989	VU	183 158	VV	12 831
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	105		105			
	à plus de 1 an à l'origine	VH	181 456		21 354	87 802	72 301	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 695		75 695			
Personnel et comptes rattachés		8C	20 170		20 170			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 374		23 374			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 924		32 924			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 982		4 982			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	7		7			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 938		1 938			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTALS		VY	340 651	VZ	180 549	87 802	72 301	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	21 120	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 0 2 0 2 2	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	2 640
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	
	Amendes et pénalités			WJ	321
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
TOTAL I					WR 17 397
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS 68 671
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WH
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		XB
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septedecies)	PB
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
TOTAL II					XH 68 671
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO 51 274

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	51 274
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	51 274

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	27 813
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	158 041	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(2 243)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	155 799		Report à nouveau	ZG	155 799				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	155 799	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance						YT	50 000	51 400		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		)	XQ	94 405	69 361		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	21 571	76 049		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	229 566	123 655		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		)	ST	151 492	165 918		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	547 034	486 383		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 692	1 319		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS		)	9Z	6 106	5 722		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 798	7 041		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	202 488	187 607		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	108 764	93 357		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB	284 829			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					*
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☒ *

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☒ ou 12.8 % ☒ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme

		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2MRD				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/11/2021		et clos le : 31/10/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 012 440
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 012 440
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	256
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	16 160
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	16 416
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	468 150
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	56 253
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	524 403
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	504 452
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	504 452
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 012 440	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	4		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112021	et clos le	31102022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 2MRD		1 RUE DE LA LOGISTIQUE	
SIRET	8 1 0 8 2 9 8 4 6 0 0 0 1 5	42000 ST ETIENNE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRANSACTION MOBILIERE ET IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	51 274
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET BONNET 47 AVE GENERAL LECLERC BP 345 espace 47 38204 VIENNE CEDEX		Tél: 04 74 78 32 32	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu ST ETIENNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:
			Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cecid Quadra

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/10/2022 12			Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	370 290	79 239	291 051	304 569	13 518	4.44
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	29 000		29 000	5 000	24 000	480.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	12 831		12 831	9 729	3 102	31.88
	Total II	412 121	79 239	332 882	319 298	13 583	4.25
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 460		2 460	2 460		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	123 464		123 464	121 488	1 976	1.63
	Autres créances	34 392		34 392	59 509	25 118	42.21
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	112		112	10 832	10 720	98.97
Comptes de Régularisation	Disponibilités	2 767		2 767	126 316	123 549	97.81
	Charges constatées d'avance (3)	25 303		25 303	22 783	2 519	11.06
	Total III	188 497		188 497	343 389	154 891	45.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	600 618	79 239	521 379	662 687	141 308	21.32

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

Société 2MRD

1 RUE DE LA LOGISTIQUE

42000 ST ETIENNE

COMPTES ANNUELS au 31/10/2022

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Soldes Intermédiaires de Gestion*
- *Détail Compte de résultat*

CABINET BONNET

47 AVE GENERAL LECLERC

BP 345 espace 47

38204 VIENNE CEDEX

04 74 78 32 32

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2022	12	Exercice N-1 31/10/2021	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000		20 000			
	Réserves						
	Réserve légale	5 860		5 860			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	52 740		52 740			
	Report à nouveau	155 799		158 041		2 243	1.42
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	68 671		2 243		66 428	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	165 728		234 399		68 671	29.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	15 000		15 000			
	Total III	15 000		15 000			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	181 562		202 694		21 132	10.43
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	7		7			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 695		110 780		35 084	31.67
	Dettes fiscales et sociales	81 449		92 752		11 302	12.19
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 938		7 056		5 117	72.53
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	340 651		413 288		72 637	17.58
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	521 379		662 687		141 308	21.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

170 549 231 832

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/10/2022	% CA	31/10/2021	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 012 440	100.00	1 011 471	100.00	969	0.10
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 012 440	100.00	1 011 471	100.00	969	0.10
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 012 440	100.00	1 011 471	100.00	969	0.10
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	1 012 440	100.00	1 011 471	100.00	969	0.10
Marge brute globale	1 012 440	100.00	1 011 471	100.00	969	0.10
- Autres achats + charges externes	547 034	54.03	486 383	48.09	60 650	12.47
Valeur ajoutée	465 406	45.97	525 088	51.91	59 682	11.37
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 798	0.77	7 041	0.70	758	10.77
- Salaires du personnel	305 020	30.13	302 363	29.89	2 657	0.88
- Charges sociales du personnel	141 589	13.98	142 628	14.10	1 039	0.73
Excédent brut d'exploitation	10 998	1.09	73 057	7.22	62 058	84.95
+ Autres produits de gestion courante	256	0.03	5		251	NS
- Autres charges de gestion courante	56 253	5.56	59 602	5.89	3 348	5.62
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	16 160	1.60	17 976	1.78	1 816	10.10
- Dotations aux amortissements	37 847	3.74	26 847	2.65	11 000	40.98
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	66 686	6.59	4 589	0.45	71 275	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	446	0.04	1 062	0.10	616	58.02
- Charges financières	2 110	0.21	1 977	0.20	132	6.70
Résultat courant	68 350	6.75	3 674	0.36	72 024	NS
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	321	0.03	3 019	0.30	2 698	89.37
Résultat exceptionnel	321	0.03	3 019	0.30	2 698	89.37
- Impôt sur les bénéfices			2 897	0.29	2 897	100.00
- Participation des salariés						
Résultat NET	68 671	6.78	2 243	0.22	66 428	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		% bilan	Exercice N-1		% bilan	Exercice N-2		% bilan
	31/10/2022	12		31/10/2021	12		31/10/2020	12	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	291 051	55.82		304 569	45.96		23 558	5.36	
21810000 AGENCEMENTS	311 270	59.70		288 875	43.59		6 608	1.50	
21830000 MATERIEL BUREAU / INFORMATIQUE	21 706	4.16		19 772	2.98		17 399	3.96	
21840000 MOBILIER	37 314	7.16		37 314	5.63		17 936	4.08	
28181000 AMORT AGENCEMENTS	48 076	9.22		18 255	2.75		3 595	0.82	
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	17 849	3.42		14 854	2.24		10 659	2.43	
28184000 AMORT MOBILIER	13 315	2.55		8 283	1.25		4 131	0.94	
IMMOBILISATIONS EN COURS							104 398	23.77	
23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS							104 398	23.77	
AUTRES PARTICIPATIONS	29 000	5.56		5 000	0.75		5 000	1.14	
26100000 PARTS SOCIALES AL2B	29 000	5.56		5 000	0.75		5 000	1.14	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 831	2.46		9 729	1.47		5 824	1.33	
27500000 DEPOT DE GARANTIE	12 831	2.46		9 729	1.47		5 824	1.33	
TOTAL II	332 882	63.85		319 298	48.18		138 780	31.60	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 460	0.47		2 460	0.37		5 830	1.33	
40910000 ACOMPTES FOURNISSEURS	2 460	0.47		2 460	0.37		5 830	1.33	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	123 464	23.68		121 488	18.33		28 127	6.40	
41100000 CLIENTS	63 464	12.17		61 488	9.28		28 127	6.40	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	60 000	11.51		60 000	9.05				
AUTRES CREANCES	34 392	6.60		59 509	8.98		57 464	13.09	
40100000 FOURNISSEURS				2 382	0.36		1 489	0.34	
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR							3 840	0.87	
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE							13 615	3.10	
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A	30	0.01							
44400000 ETAT IMPOT SOCIETE	5 655	1.08		20 679	3.12		9 538	2.17	
44562000 TVA DED. SUR IMMOBILISATION	722	0.14					2 639	0.60	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	4 150	0.80		23 076	3.48		16 658	3.79	
44566500 TVA DED SUR ACHATS INTRA	20	0.00		5	0.00				
44586000 TVA A REG SUR FNP	316	0.06		1 367	0.21		979	0.22	
44587000 TVA A REG SUR CLTS FACT A ET.							1 206	0.27	
45110000 AL2B	23 500	4.51		12 000	1.81		7 500	1.71	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	112	0.02		10 832	1.63		60 832	13.85	
50300000 PARTS BP	112	0.02		10 832	1.63		60 832	13.85	
DISPONIBILITES	2 767	0.53		126 316	19.06		121 099	27.58	
51200000 BANQUE POPULAIRE	2 439	0.47		35 992	5.43		20 812	4.74	
51202000 COMPTE A TERME BP 82048600246				40 000	6.04		40 000	9.11	
51203000 BANQUE POP OPTIPLUS 3646213422	328	0.06		50 300	7.59		60 259	13.72	
51870000 PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR				24	0.00		28	0.01	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	25 303	4.85		22 783	3.44		27 017	6.15	
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	25 303	4.85		22 783	3.44		27 017	6.15	
TOTAL III	188 497	36.15		343 389	51.82		300 368	68.40	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12	% bilan	Exercice N-1 31/10/2021 12	% bilan	Exercice N-2 31/10/2020 12	% bilan
TOTAL GENERAL	521 379	100.00	662 687	100.00	439 148	100.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		% bilan	Exercice N-1		% bilan	Exercice N-2		% bilan
	31/10/2022	12		31/10/2021	12		31/10/2020	12	
CAPITAL		20 000	3.84		20 000	3.02		20 000	4.55
10130000 CAPITAL APPELE VERSE		20 000	3.84		20 000	3.02		20 000	4.55
RESERVE LEGALE		5 860	1.12		5 860	0.88			
10610000 RESERVES LEGALES		5 860	1.12		5 860	0.88			
AUTRES RESERVES		52 740	10.12		52 740	7.96			
10680000 AUTRES RESERVES		52 740	10.12		52 740	7.96			
REPORT A NOUVEAU		155 799	29.88		158 041	23.85		158 041	35.99
11000000 RAN		155 799	29.88		158 041	23.85		158 041	35.99
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		68 671	13.17		2 243	0.34		58 600	13.34
TOTAL I		165 728	31.79		234 399	35.37		236 642	53.89
PROVISIONS POUR RISQUES		15 000	2.88		15 000	2.26		15 000	3.42
15100000 PROVISION POUR RISQUES		15 000	2.88		15 000	2.26		15 000	3.42
TOTAL III		15 000	2.88		15 000	2.26		15 000	3.42
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		181 562	34.82		202 694	30.59			
16410000 EMPRUNT BP 70 000 E 5947039		57 736	11.07		64 456	9.73			
16411000 EMPRUNT BP 5946830		123 720	23.73		138 120	20.84			
16884000 INTERETS COURUS		105	0.02		118	0.02			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		7			7			7	
45510000 C/C MR MARAS		7	0.00		7	0.00		7	0.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		75 695	14.52		110 780	16.72		109 446	24.92
40100000 FOURNISSEURS		73 802	14.16		102 576	15.48		99 850	22.74
40810000 FRS FACT NON PARVENUES		1 893	0.36		8 204	1.24		9 595	2.18
DETTE FISCALES ET SOCIALES		81 449	15.62		92 752	14.00		70 230	15.99
42100000 REMUNERATIONS DUES		514	0.10		514	0.08		514	0.12
42820000 PROV CONGES PAYES		19 656	3.77		17 639	2.66		14 268	3.25
43100000 URSSAF		10 082	1.93		19 031	2.87		18 829	4.29
43702000 APICIL		1 307	0.25		1 244	0.19		1 173	0.27
43703000 AG2R		3 829	0.73		3 876	0.58		3 798	0.86
43820000 PROV CH SUR CONGES PAYES		8 157	1.56		7 464	1.13		5 966	1.36
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 314	0.44		2 047	0.31		2 231	0.51
44551000 TVA A DECAISSER		11 993	2.30		19 039	2.87		13 669	3.11
44562000 TVA DED. SUR IMMOBILISATION					100	0.02			
44571000 TVA COLLECTEE		10 911	2.09		6 916	1.04		5 022	1.14
44576500 TVA COLL SUR ACHATS INTRA		20	0.00		5	0.00			
44587000 TVA A REG SUR CLTS FACT A ET.		10 000	1.92		10 000	1.51			
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		2 359	0.45		1 997	0.30		1 887	0.43
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER					1 318	0.20		1 315	0.30
44863000 FORMATION A PAYER		309	0.06		1 562	0.24		1 558	0.35
AUTRES DETTES		1 938	0.37		7 056	1.06		7 825	1.78
41100000 CLIENTS					6 000	0.91			
41980000 CLIENTS AVOIR A ETABLIR								7 236	1.65
46711000 NOTES DE FRAIS MICHAEL		708	0.14						
46712000 NOTES DE FRAIS CLAIRE MARAS		174	0.03						

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2022 12		% bilan	Exercice N-1 31/10/2021 12		% bilan	Exercice N-2 31/10/2020 12		% bilan
46770000	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	1 000	0.19		1 000	0.15				
46860000	DIVERS CHARGES A PAYER	56	0.01		56	0.01		589	0.13	
TOTAL IV		340 651	65.34		413 288	62.37		187 507	42.70	
TOTAL GENERAL		521 379	100.00		662 687	100.00		439 148	100.00	

SARL 2 MRD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne

RCS Saint - Etienne : 810 829 846

Assemblée Générale ORDINAIRE réalisée le 9 MAI 2023

**Au siège social de la SARL 2 MRD ARTHUR – LOYD
1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés

Monsieur Michaël MARAS

Madame Claire MARAS

LA SOCIETE BRICE ROBERT PARTICIPATIONS Représenté PAR LA SARL FINANCIERE DE ST SORLIN Présidente elle-même représenté par Mr Brice ROBERT

Monsieur MICHAËL MARAS préside la séance en qualité de gérant associé

Le président constate que tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Le président dépose et mets à la disposition des associés les documents suivants

Le bilan

Les comptes de résultats

La liasse fiscale

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Le président rappelle l'ordre du jour

Lecture du rapport de gérance

Approbation des comptes de l'exercice 2022

Affectation du résultat

Le président donne lecture aux associés du rapport de gérance

Une discussion sans débat s'engage entre les associés

Plus personne ne demandant la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice clôt au 30 octobre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide d'affecter les résultats de l'exercice clôt au 30 octobre 2022 du déficit de – 68 671 € en report à nouveau

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité

Fait à Saint Etienne le 9 MAI 2023

MONSIEUR Michaël MARAS

ARTHUR LOYD SAINT-ETIENNE
SARL 2MMD - 04 77 737 737
1 rue de la Logistique - 42000 SAINT-ETIENNE
SIRET 810 829 846 00023 - APE 6831Z
TVA FR83810829846

MM